

Témoignage de Jean Michel G, électrohypersensible, 55 ans.

J'ai exercé la profession d'informaticien durant 28 ans et vagabondé les 20 dernières années sur les chemins de traverse d'une longue errance médicale bien connue des patients atteints d'une maladie rare. Un parcours soldé par un diagnostic de spondylarthrite ankylosante par défaut, puisque sans dépistage du marqueur spécifique. J'ai enchaîné en vain la totalité des examens que peut contenir l'arsenal médical actuel avant de découvrir moi-même la cause de mes douleurs musculaires et articulaires, de mon manque de concentration, de mes pertes de mémoire, de mes insomnies, de ma grande fatigabilité assortie d'épisodes de tachycardie, le panel des symptômes habituellement décrits dans la littérature illustrant ceux de l'électrohypersensibilité.

J'ai fait instinctivement le choix d'une reconversion professionnelle avant d'avoir établi formellement le lien entre mes problèmes de santé et la pollution des environnements chargés en ondes électromagnétiques. C'est une conférence sur cette technologie et sa dangerosité qui m'a conduit à faire l'expérience d'abandonner le wifi pour des architectures techniques physiquement câblées et m'a éloigné du téléphone portable pourtant réputé inoffensif.

Le gain sur ma santé fut aussi rapide que patent. Certains symptômes inexplicables par les professionnels de la santé disparurent, telle la sensation de piqûres dans les jambes et la tachycardie, ou furent atténués telle l'extrême fatigue ou les bourdonnements dans la tête. Cette découverte m'a conduit à mettre en œuvre des protections simples dans mon habitat, à modifier certaines habitudes dans ma vie privée en adoptant le principe de précaution et l'évitement prudent des zones polluées.

Les examens pratiqués par un service de médecine environnementale de la clinique parisienne Allera Labrouste ont confirmé mon intolérance aux champs électromagnétiques artificiels, caractérisée par un manque sévère d'oxygénation de zones précises du cerveau et la lecture d'indicateurs communs et spécifiques pointés sur les analyses biologiques.

Ne pouvant que difficilement pratiquer les réflexes d'évitement dans l'entreprise où les téléphones portables hyper connectés sont omniprésents, ni supprimer les déplacements professionnels inhérents à l'exercice de mes fonctions, j'ai eu recours à une succession d'arrêts maladie, non sans mal, puisque la médecine traditionnelle me déclarait en bonne santé. Cette situation devenait insupportable voire dangereuse tant les paramètres d'ambiance environnementaux étaient incompatibles, je ne pouvais progressivement plus parler, argumenter et même comprendre mes interlocuteurs en réunion, la tête écrasée dans un étai, des sifflements dans les oreilles et des douleurs fibromyalgiques invalidantes.

Partir à la campagne était devenu dès que possible une nécessité vitale pour retrouver confort physique partiel et relative clarté d'esprit, les symptômes étant par bonheur en parti réversibles. J'ai toutefois fait le choix de résister en milieu urbain.

La maison départementale des personnes handicapées m'a accordé le bénéfice de la qualité de travailleur handicapé sur dossier médical constitué d'un certificat médical de syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques. La médecine du travail spécialisée dans le traitement de l'électrosensibilité a recommandé à mon employeur de mettre en œuvre un aménagement de poste, ce que l'avis consultatif du CHSCT a soutenu, ce dispositif a été concrétisé, à défaut le statut d'invalidé était mon seul avenir. D'autant que mon lieu de travail est situé au cœur d'une zone urbaine atypique, où les mesures d'intensité de champs

électromagnétiques relevées par un bureau de contrôle agréé, témoignent de l'incompatibilité d'y séjourner lorsque devenu sensible à des seuils de rayonnements même très inférieurs aux préconisations du Conseil de l'Europe ou de l'OMS.

Jean Michel G.